



L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, ALAUX Bernard,
Quorum : 6	PAGES Christine
Membres présents : 8	
Suffrages exprimés : 10	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : DIAS Dimitri à PAGES Christine, PRADALIER Jean à Philippe BRUNET
Pour : 10	<u>Excusé</u> :
Contre : 0	
Abstention : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Objet : Rénovation du parc d'éclairage public – plan de financement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 148 800,00 Euros H.T. Ces travaux comprennent l'ensemble du parc d'éclairage public n'étant pas encore en éclairage LED soit environ 166 lampadaires, pour une économie de 9 735 kWh par an.

Madame le Maire précise que sur ce montant l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 58 100,00 € pour l'opération.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 29 760,00 €. Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 29 290,98 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2151 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 178 560,00 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 58 100,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

D'autre part, Madame le Maire indique au Conseil que ce type de travaux est éligible aux subventions du FOND VERT, et propose le plan de financement suivant :

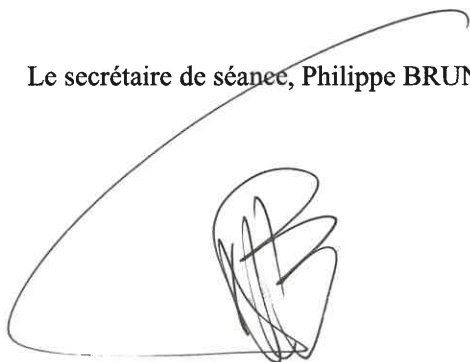
	<i>TTC</i>	<i>HT</i>
Total Travaux	178 560 €	148 800 €
<i>Subventions</i>		
Etat Fond Vert		29 760 €
SIEDA		58 100 €
Total Subvention		87 860 € 59 %
Autofinancement	90 700 €	60 940 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- S'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 178 560,00 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 58 100,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les financements suivant le plan de financement ci-dessus présenté
- D'autoriser Madame le Maire à signé tout document inhérent à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

09 AVR. 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>